



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Canton de Vaud propose la vaccination contre la variole du singe dès aujourd'hui**

**La Confédération livrera vendredi 11 novembre les premières doses de vaccin contre la variole du singe au Canton de Vaud. Cette livraison initiale est réduite : 920 personnes pourront être vaccinées au cours de cette première phase. De nouvelles doses suivront prochainement - elles seront mises à disposition des personnes intéressées dès leur réception par les autorités sanitaires. Les personnes qui souhaitent bénéficier de cette vaccination peuvent vérifier leur éligibilité sur la page [www.vd.ch/varirole-du-singe](http://www.vd.ch/varirole-du-singe). Elles y trouveront également toutes les informations nécessaires à l'inscription, possible dès aujourd'hui.**

La variole du singe est une maladie dont l'évolution est le plus souvent bénigne. Certaines personnes, notamment celles dont l'immunité est réduite, peuvent néanmoins développer des formes graves de la maladie. D'autres peuvent ressentir des douleurs invalidantes.

Afin de protéger les personnes qui souhaitent se prémunir contre ce risque et afin d'enrayer la progression de la maladie, le Canton de Vaud propose la vaccination aux personnes les plus à risque. Les rendez-vous peuvent se prendre dès aujourd'hui, pour une injection dès mardi 15 novembre. Seules 920 doses ayant été reçues pour l'heure, les critères d'éligibilité seront appliqués strictement. D'autres doses seront livrées prochainement. Les personnes éligibles qui n'auront pas pu bénéficier de cette première phase pourront s'inscrire pour les suivantes.

Pourront être vaccinés, sous réserve de disponibilité des doses, les hommes ayant des relations sexuelles avec plusieurs partenaires hommes (HSH) et âgés de plus de 18 ans.

Ne devraient pas être vaccinées pour l'instant les personnes qui correspondent à au moins l'un de ces critères :

- Les personnes qui ont été vaccinées contre la variole dans leur enfance
- Les personnes qui ont reçu une ou deux doses de vaccin contre la variole du singe à l'étranger.

- Les personnes qui ont été infectées par la variole du singe

Il est possible pour cette première phase de se faire vacciner à Lausanne et Morges. Dès que les doses seront disponibles en plus grandes quantités, de nouveaux lieux seront proposés, ce qui permettra d'étendre la couverture sur le territoire vaudois. Les modalités d'inscription sont décrites sur la page du site officiel [vd.ch](http://www.vd.ch/varirole-du-singe) dédiée à la variole du singe, où sont également mises à jour toutes les informations : [www.vd.ch/varirole-du-singe](http://www.vd.ch/varirole-du-singe).

Cette vaccination est gratuite ; elle se fait sur une base volontaire et est hors étiquette.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 novembre 2022

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé